

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Détergent pour tuyaux bio

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10594.0014

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Martec Handels AG
Bubenbergstrasse 11
CH-8045 Zürich - Switzerland
T +41 44 783 95 30
F +41 44 783 95 49
info@martecag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 783 95 30 (Martec)
+41 44 251 51 51 (Tox Center)
145 (numéro d'urgence, 24h)

Date d'émission 01.10.2015

Version 1

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P264a: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires Contient Protease. Peut déclencher une réaction allergique.

Identificateur de produit Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Seife (Reaktionsprodukt von 10)	2.5% - 5%		
2-(2-butoxyethoxy)ethanol; diethylene glycol monobutyl ether	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 112-34-5 No.-CE: 203-961-6 No.-Index: 603-096-00-8
Sodium Laureth Sulfate	0.1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
Subtilisin	0.1% - 2.5%	STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Resp. Sens. 1 H334	No.-CAS: 9014-01-1 No.-CE: 232-752-2 No.-Index: 647-012-00-8
Parfum H411	< 0.1%	Aquatic Chronic 2 H411	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0.1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 [SensSk1: C ≥ 0,05 %]	No.-CAS: 2634-33-5 No.-CE: 220-120-9 No.-Index: 613-088-00-6
Methylisothiazolinone	< 0.1%	Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 2 H330, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 2682-20-4 No.-CE: 220-239-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Rincer à l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Diethylene glycol monobutyl ether (CAS 112-34-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	10 ppm TWA [MAK] 67 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	15 ppm STEL [KZW] 101 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ TWA
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	15 ppm STEL 101.2 mg/m ³ STEL
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	15 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 101.2 mg/m ³ STEL [KZW] (4 X 15 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	10 ppm TWA [TMW] 67.5 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	10 ppm TWA MAK 67 mg/m ³ TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	15 ppm Peak 100.5 mg/m ³ Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	10 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 1.5) 67 mg/m ³ TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 1.5)

Subtilisins (proteolytic enzymes) (CAS 9014-01-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	0.00006 mg/m ³ STEL [KZW] (as active enzyme crystalline)
---	---

2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.2 mg/m ³ TWA [MAK] (inhalable dust)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	0.05 mg/m ³ TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	0.2 mg/m ³ TWA MAK (mixture in ratio 1:3 with CAS #26172-55-4, inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.4 mg/m ³ Peak (mixture in ratio 1:3 with CAS #26172-55-4, inhalable fraction)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Plaisante.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	8.5
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	n.a.
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.12
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)

Propriétés comburantes Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter Non demandé.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë **Diethylene glycol monobutyl ether (CAS 112-34-5)**
Dermal LD50 Rabbit = 2700 mg/kg (NLM_CIP)
Oral LD50 Rat = 5660 mg/kg (NLM_CIP)
Subtilisins (proteolytic enzymes) (CAS 9014-01-1)
Oral LD50 Rat = 3700 mg/kg (NZ_CCID)
1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)
Oral LD50 Rat = 1020 mg/kg (NZ_CCID)

Corrosion/irritation cutanée Peut irriter la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Donnée non disponible.

Cancérogénicité Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Diethylene glycol monobutyl ether (CAS 112-34-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation The ingredient has not been tested.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data 96 h LC50 *Lepomis macrochirus*: 1300 mg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data 48 h EC50 *Daphnia magna*: >100 mg/L

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data 96 h EC50 *Desmodesmus subspicatus*: >100 mg/L

1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation Not biodegradable under anaerobic conditions.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation The ingredient has not been tested.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

12.2. Persistance et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau
<5%: savon, agents de surface anioniques, Substance active, Parfums, Agent de conservation enzymes
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Merkblatt BG Chemie:
M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe
VOC (CH) = 3.00829000%

Diethylene glycol monobutyl ether (CAS 112-34-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2909.4390
Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	Use restricted. See annex 2.3 in the regulations
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 55. (Conditions of restrictions 27 June 2010)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 46, hazard class 1 - low hazard to waters

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-hydroxy-, C12-14-alkyl ethers, sodium salts (CAS 68891-38-3)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-234-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Subtilisins (proteolytic enzymes) (CAS 9014-01-1)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
--	---------

2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
--	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Procédure de classification Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H301: Toxique en cas d'ingestion.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330: Mortel par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.